

# **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**Monsieur LORIC Fabien – Brézillec – 56390 COLPO**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **26 février 2018 au 26 mars 2018** inclus à la mairie de COLPO concernant le projet présenté par Monsieur LORIC Fabien, domicilié au lieu-dit « La Motte » 56390 COLPO, en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après création d'un poulailler de 1800 m<sup>2</sup>, un effectif de 39060 poulets lourds ou 14580 dindes à l'adresse suivante : « Brézillec » 56390 COLPO.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de COLPO aux jours et horaires suivants :

- *les lundis, mercredis, jeudis, vendredis : de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- *les mardis et samedis : de 9h à 12h*

**Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 26 mars 2018 inclus :**

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de COLPO,
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)